

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Culture

**14. Modification de la délibération n°2022/07/04 du 04 juillet 2022 / tarif de location de la Halle Michel Drucker, appliqué à certaines associations de Vire Normandie**

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par la délibération n° 16 du 04 juillet 2022, le Conseil Municipal de Vire Normandie a fixé les tarifs de location de la salle de spectacle la Halle Michel Drucker pour l'année 2023. Pour les Associations de Vire Normandie le montant d'une journée de location est de 107 €.

Selon un principe constant d'origine jurisprudentielle et aujourd'hui repris par le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance (art. L.2125-1, al. 1), qui constitue la contrepartie des « avantages de toute nature » retirés par l'occupant du domaine public (art. L.2125-3). L'article L.2125-3 prévoit néanmoins des exceptions, limitatives, au caractère onéreux de cette occupation, notamment au bénéfice des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Depuis l'ouverture de la salle de spectacle La Halle, en 2006, la demande d'accès à cet espace culturel par divers utilisateurs est croissante et l'activité de la salle a fortement augmenté, le nombre de jours d'exploitation ayant triplé depuis les premières années.

Concernant l'année 2022, en matière d'exploitation, si 42 manifestations ont pu se dérouler, seulement 8 sont le fait d'une programmation directe du service La Halle.

Ce simple chiffre témoigne à quel point il est important de porter une attention particulière à la riche activité culturelle proposée par le tissu associatif local, qui occupe à lui seul plus de la moitié des utilisations de la salle.

La Halle Michel Drucker donne ainsi toute satisfaction en répondant bien à sa mission d'ouverture à la pratique amateur en tant qu'espace d'expression (associations, établissement scolaires...), lieu de découverte du spectacle vivant, accueil des services municipaux, soutien au Préau, accueil d'artistes en résidence, etc...).



Si la collectivité a, au préalable, fait un choix politique fort en conservant un coût de location faible pour les associations locales (environ 100 €), les associations sont ensuite libres de choisir l'accès gratuit ou payant à leur manifestation. Néanmoins, régulièrement, elles ont des difficultés à faire face au coût de location de la salle, car elles ont également à prendre en charge des défraiements d'artistes, la SACEM, des frais de communication, d'assurance....

Il est donc proposé un nouveau cadrage de location, accordant une mise à disposition annuelle gratuite de la salle pour les associations à but non lucratif portant un projet culturel d'intérêt général. Cette décision aura peu de répercussions financières et reconnaîtra l'apport indéniable du tissu associatif, riche et diversifié en terme culturel, à la vie de la cité.

Afin de garder un usage professionnel de la salle, l'arbitrage s'effectuera en fonction du contenu culturel de la manifestation organisée. La vigilance sera de mise au niveau des statuts de l'association et de sa situation géographique

La tarification en place s'applique ensuite, si une seconde demande se fait dans la même année civile, à l'image de ce qui est actuellement pratiqué pour les établissements scolaires.

- Il est donc proposé de modifier la délibération n° 16 du 04 juillet 2022 en remplaçant la grille tarifaire par la suivante, à partir du 1er septembre 2023 (saison 2023/2024)
- Tarifs de location La Halle Michel Drucker modifiés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023

	2023
Entreprises privées	460 €
Etablissements scolaires Vire Normandie	gratuité 1 journée/an et 107 € au-delà
Etablissements scolaires hors Vire Normandie	214 €
Associations Vire Normandie à but non lucratif concourant à un intérêt culturel général	gratuité 1 journée/an et 107 € au-delà
Autres associations de Vire Normandie	107 €
Associations extérieures à Vire Normandie	214 €
Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	223 €

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 27 Avril 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 3 Mai 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 10 Mai 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De donner son accord sur ces tarifs.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 3

Le 22 Mai 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 16 Mai 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 16 Mai 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230531-14-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Affichage : 31/05/2023

Délibération n°2023/05/22/14 du 22 mai 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			